

Série AlpFUTUR

L'infrastructure en région d'estivage: témoins historiques et aménagement du territoire

Stefan Lauber¹ et Benno Furrer²¹Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, 8903 Birmensdorf, Suisse²Étude des maisons rurales de Suisse, 6300 Zoug, Suisse

Renseignements: Stefan Lauber, e-mail: stefan.lauber@wsl.ch, tél. +41 44 739 24 83



Jänzimatt, commune de Giswil OW. Salle de travail et de séjour dans une cabane de vacher construite en 1837 noircie par la suie. Les couverts plus récents en acier chromé occupent la même place que les anciennes cuillères en bois façonnées à la main. (Photo: Benno Furrer)

Introduction

Une gestion rentable des exploitations d'alpage nécessite des infrastructures adaptées. En raison des dispositions transitoires de la loi fédérale sur la protection des animaux, en vigueur jusqu'en 2013, et du renforcement en 2009 des dispositions relatives à l'hygiène, nombre de bâtiments d'alpage doivent subir des aménagements. S'y ajoutent les exigences du personnel appelé à travailler en ces lieux (Mann et Calabrese 2012). Or il devient de plus en plus important de répondre à ces exigences au vu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Du fait des assainissements et du changement structurel continu dans l'agriculture et l'économie alpestre, les anciens bâtiments d'alpage sont désormais mis sous pression. Les conserver s'avère souvent difficile. Or, en plus de leur utilisation (résiduelle) par l'économie alpestre, ces bâtiments et installations traditionnels jouent un rôle important comme éléments marquants

du paysage cultivé. Ils peuvent dès lors être également utilisés à des fins autres qu'agricoles. Toutefois, les bases pour leur évaluation historico-culturelle sont très rares à l'heure actuelle.

Le projet partiel 17 «Bâtiments», réalisé dans le cadre du projet intégré AlpFUTUR¹, se concentre donc sur des méthodes et des critères visant à évaluer la qualité de témoin historico-culturel des bâtiments alpestres ainsi que leur conservation; il se focalise aussi et surtout sur de nouveaux concepts d'utilisation potentielle adaptés. D'où la question soulevée: comment la complexité des rapports entre économie et histoire de l'architecture est-elle représentée et communiquée, et sous quelle forme ces connaissances peuvent-elles être intégrées dans de nouvelles créations de valeur (Furrer 2012a-c, Glauser 2012)?

Les conditions-cadres et les possibilités de financement déterminantes pour les projets d'infrastructure ont été examinées dans le projet partiel 18 «Infrastructures» d'AlpFUTUR. Celui-ci est centré sur différents thèmes clés autour de l'infrastructure alpestre d'aujourd'hui et de demain (Lauber *et al.* 2012).

Méthodes

Dans les quatre régions des études de cas (Basse-Engadine GR, canton de St-Gall, commune de Giswil OW et Vallée de Joux VD), des structures de construction historiques ont été documentées en plusieurs étapes selon les méthodes utilisées pour l'Étude des maisons rurales (Furrer 1985, Furrer 1994, Furrer 2011a-c):

- Inventaires des chalets d'alpage, bâtiments à usage multiple, étables d'alpage, greniers, fromageries, caves à lait, conduites d'eau, chemins de desserte alpins, systèmes d'irrigation, enclos. Documentation des objets à l'aide de photos, d'esquisses de plans et de descriptions. Le tout est complété par une brève appréciation.
- Recherches d'archives et analyses dendrochronologiques pour déterminer l'âge du bois et dater ainsi les

¹voir www.alpfutur.ch

bâtiments. Fouilles archéologiques pour classer les structures de construction sur l'axe temporel et en fonction de leur utilisation originelle (fig. 1). Évaluation des découvertes d'outils en fonction des indications sur les conditions de vie et de travail, ainsi que sur l'exploitation des alpages et les produits.

- Recherches bibliographiques, en particulier évaluation de cadastres alpestres.
- Enquêtes, entretiens avec des exploitants et des propriétaires d'alpages.

Cette documentation a permis d'établir un catalogue de critères visant à mesurer la qualité historico-culturelle. Ce catalogue sert de base à une mise en valeur des bâtiments et des installations. Pour évaluer l'importance historico-culturelle des bâtiments d'alpage, les critères déterminants sont les suivants, selon la période de construction et le régime de propriété: le degré d'originalité des matériaux de construction, la structure spatiale, la fonction et l'équipement, mais aussi l'histoire de l'exploitation axée sur les personnes. Le choix des matériaux (bois, pierre), le travail artisanal, la fonction des bâtiments et des éléments de construction sont liés de façon spécifique à la situation topographique, aux conditions de propriété et aux produits fabriqués.

L'état de l'infrastructure n'a pas, volontairement, été retenu comme critère. Il importe certes pour l'utilisation future de l'infrastructure, mais pas pour sa classification historico-culturelle.

Bien que prise en compte, l'évolution architectonique récente de l'infrastructure de l'alpage n'a pas pu être recensée ni caractérisée de façon fiable, pour deux raisons: au niveau suisse, il n'existe pas de registre des bâtiments en dehors de la zone à bâtir, et les cartes numériques disponibles ne permettent pas de telles évaluations. C'est pourquoi tous les avis au public concernant les constructions hors zone à bâtir entre 2001 et 2010 ont été évalués à titre d'exemples dans deux régions des Grisons concernées par les études de cas (l'ensemble des 17 communes du district de Moesa, ainsi que sept communes en Basse-Engadine).

Afin de classer ces exemples, des entretiens ont eu lieu entre experts et représentants d'autres régions importantes d'alpage (Diemtigtal BE, canton d'Obwald, Haut-Valais). Le soutien financier alloué par les cantons et la Confédération aux projets d'infrastructures d'alpage a été par ailleurs évalué. La répartition des sommes en fonction du type de mesure et du déroulement dans le temps n'a pas été possible: les données sont saisies de façon différente selon les cantons, et les dépenses destinées aux zones de montagne et à la région d'estivage ne sont pas toujours distinctes.

Résumé

Les bâtiments d'alpage traditionnels caractérisent les paysages cultivés de la région d'estivage. Les assainissements nécessaires et le changement structurel agricole ont conduit à mettre sous pression ces témoins historico-culturels. Un catalogue de critères visant à évaluer leur qualité historico-culturelle sert de base à leur valorisation en vue du tourisme alpestre. Celui-ci va de pair avec une définition d'offres touristiques capables de s'imposer sur le marché et prenant fortement en compte ces bâtiments. Le catalogue repose sur des résultats de l'étude des maisons rurales et des villages désertés, qui retrace l'évolution de l'économie alpestre depuis le Moyen Âge. Si la mise en valeur de bâtiments pour le tourisme alpestre nécessite des travaux de transformation, certaines règles spécifiques doivent être respectées dans la région d'estivage. La Confédération et les cantons jouent ainsi un rôle central lors de telles rénovations et de tels ajouts à l'infrastructure alpestre. Mais le tourisme alpestre peut aussi exister sans travaux de transformation, les randonnées thématiques en étant un exemple éloquent.



Figure 1 | Blumenhüttenboden, commune d'Hospental UR. Cabane de vacher d'une pièce, tombée en ruines. Elle a été exploitée au 10^e siècle et était alors protégée par un bloc rocheux. Travaux d'excavation: Werner Meyer. La photo date de 1983. (Photo: Benno Furrer)

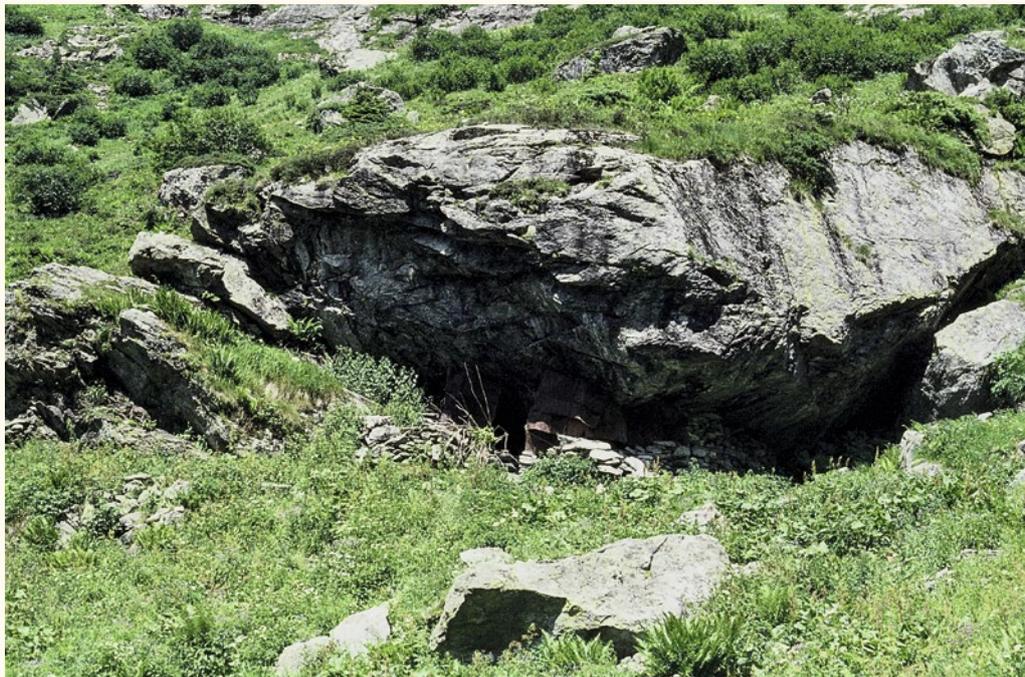


Figure 2 | Holenbalm, commune de Silenen UR. Ce simple «chalet d'alpage» (balme) situé sous un bloc rocheux, avec foyer, cave à lait et endroit pour dormir, était encore utilisé par les alpagistes en 1975. La photo date de 1982. (Photo: Benno Furrer)

Une analyse bibliographique a servi de base à l'étude des conditions-cadres en aménagement du territoire. Celles-ci marqueront l'avenir des infrastructures d'alpage. Des entretiens complémentaires avec des collaborateurs des Offices fédéraux et cantonaux ont permis une étude plus approfondie de l'application de la loi sur l'aménagement du territoire dans les cantons de Berne, des Grisons, d'Obwald et du Valais.

Résultats et discussion

Témoins du Moyen Âge

Les examens des constructions excavées ou existantes par l'Étude sur les villages désertés² et sur les maisons rurales reflètent l'évolution chronologique d'une économie alpestre, sans grande source écrite, et de ses produits. Des balmes (fig. 2), des abris sous des saillies rocheuses et des cabanes d'une seule pièce, de forme plus ou moins carrée avec parc, sont représentatifs de l'infrastructure du Moyen Âge. Moutons et chèvres sont le plus souvent estivés et, quoique beaucoup plus rarement, bovins et chevaux. Des produits tels que la laine,

les peaux d'animaux ou le fromage acide (*Sauerkäse* en allemand) couvraient les besoins des cloîtres, des seigneuries et des paysans.

Les constructions à deux pièces – cabane de vacher et cave à lait – indiquent que la garde d'animaux a évolué depuis le 15^e/16^e siècle, délaissant les moutons pour privilégier les bovins jugés plus «exportables». Les animaux estivés et le fromage sont vendus dans les villes en plein essor du Plateau suisse et de l'Italie du Nord. En Suisse centrale, une partie des produits laitiers fabriqués, comme le beurre, le fromage maigre ou le sérac, arrive jusqu'aux marchés locaux des principales localités des communautés de vallée. Au cours du 15^e siècle en Suisse romande, on réussit à fabriquer avec de la présure un fromage gras apte à l'exportation. Les chalets d'alpage deviennent des constructions à usage multiple avec une cabane de vacher et une étable sous un même toit. Sur les alpages privés de bourgeois citadins, ils offrent ainsi de l'espace aux grands troupeaux de vaches des vachers entrepreneurs.

Diversité des formes de construction du 17^e au 19^e siècle

Du 17^e au 19^e siècle apparaissent diverses formes de construction qui résultent des structures de propriété et d'exploitation de droit privé ou public. Sur les alpages individuels où les paysans font estiver leur propre bétail ou du bétail loué, se dressent au nord des Alpes des chalets d'alpage simples construits selon la

²L'expression villages désertés s'emploie, en géographie historique et en archéologie, comme équivalent du terme allemand Wüstungen (littéralement désertifications), qui a cependant un sens plus large puisqu'il désigne tout habitat abandonné: rural, mais aussi urbain ou industriel. «Les témoins visibles de tels abandons [...] sont des ruines en divers états de conservation, un sol portant des traces de travail ou la présence de plantes liées à l'habitat humain [...], la flore typique des parcelles ayant reçu du fumier dans les Alpes, [...] des toponymes (de tradition écrite ou orale) renvoyant à un ancien habitat [...]» (Meyer 2012).



Figure 3 | Alp Sura, commune de Guarda GR. Les bâtiments ont été construits en 1921, conformément aux plans de l'Office des améliorations foncières du canton des Grisons. Le canton des Grisons faisait partie des régions qui, grâce à Oscar Good, alors directeur de l'Office cantonal des améliorations foncières, remplaçait les bâtiments d'alpage traditionnels de la façon la plus systématique possible par des bâtiments rénovés et homogènes. (Photo: Gabriela Brändle, Agroscope)

technique du blockbau (construction en madriers horizontaux). Les cabanes d'une seule pièce édifiées en pierre de taille sans mortier de maçonnerie sont utilisées jusqu'au 20^e siècle sur des alpages appartenant à des coopératives, au sud des Alpes et, de façon générale, sur des alpages ou dans des sites au-delà de la limite altitudinale de la forêt. Les étables d'alpage isolées sont quasiment inexistantes. On ne les construit qu'au 19^e siècle lorsque la production de nourriture pour les animaux doit être augmentée par des engrais ciblés.

Tandis que sur les alpages privés de l'Oberland bernois occidental, les chalets d'alpage sont équipés d'une salle de séjour dès le 17^e siècle (Affolter 1990), il faut attendre 1800 pour qu'il en soit de même en Suisse centrale. Au début du 19^e siècle, il est fréquent d'effectuer un «remaniement» ultérieur des anciens bâtiments avec la construction d'une chambre de séjour dans le chalet, ou son ajout devant le chalet d'alpage dans un bloc séparé.

En parallèle avec la mise en place et l'agrandissement des réseaux routier et ferroviaire au 19^e siècle, l'invention de l'hélice jointe à la propulsion à vapeur permet l'utilisation de gros cargos performants. L'importation de quantités considérables de céréales à bas prix devient ainsi possible en Suisse. Sur le Plateau, cette situation entraîne la faillite de nombreuses exploitations agricoles et en contraint d'autres à se réorienter vers l'élevage de bétail et l'économie lai-

tière. L'agriculture de montagne est dès lors concurrencée, les alpages bénéficiant toutefois d'une demande et d'une exploitation accrues.

Dans la seconde moitié du 19^e siècle, la Société suisse d'économie alpestre (SSEA) crée des inspections au cours desquelles le rendement et les bâtiments d'alpage sont évalués de façon critique. Dans leur rapport, les ingénieurs agronomes, qui ont suivi une formation universitaire, mettent surtout l'accent sur la performance insuffisante, et de ce fait sur l'augmentation souhaitée du rendement. Selon eux, celle-ci va de pair avec l'accumulation et l'épandage conséquents d'engrais et avec une transformation améliorée du lait.

Normalisation et croissance au 20^e siècle

Depuis 1893, des fonds fédéraux sont disponibles pour l'amélioration des alpages et la construction d'étables, d'où un nombre considérable de nouvelles étables d'alpage. Le logement du personnel a quant à lui moins retenu l'attention des inspecteurs. Cette période se caractérise par de nouveaux matériaux – béton, éternit, fer ou tôle notamment – ainsi que par de plus grands volumes de construction. À partir de 1926, des travaux de transformation sur les chalets d'alpage sont aussi subventionnés. À l'initiative de la SSEA apparaît en 1939 un recueil de normes pour les types de bâtiments d'alpage, ce qui permet une construction normalisée à un prix avantageux (fig. 3).

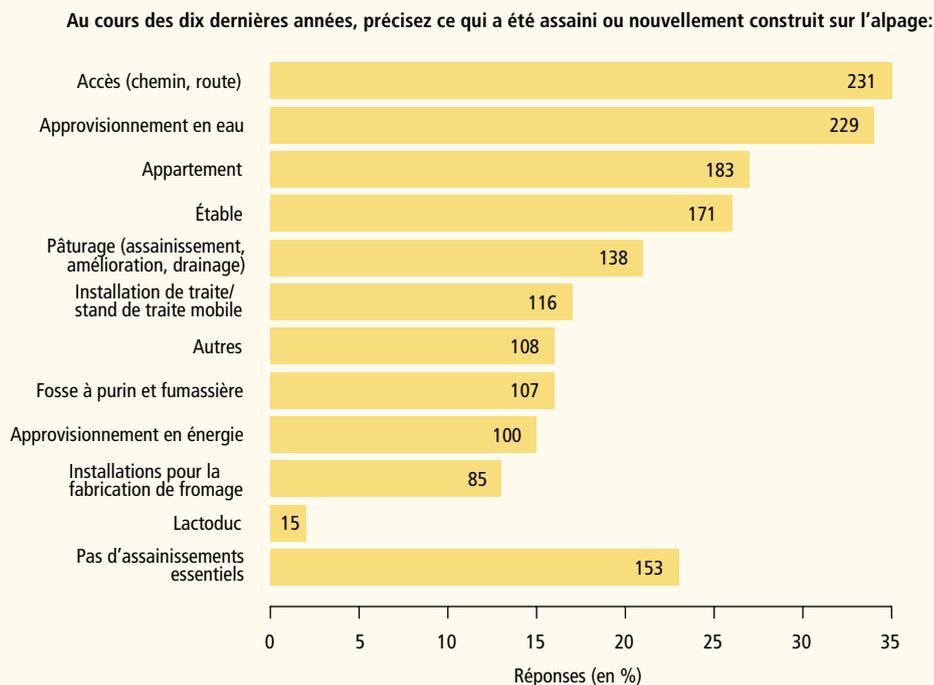


Figure 4 | Assainissements et nouvelles constructions sur les alpages suisses au cours des 10 dernières années (l'enquête s'est déroulée de décembre 2009 à février 2010). n=667 personnes ont répondu à la question (19 n'ont donné aucune réponse). De nombreuses réponses multiples ont été comptabilisées (nombre de réponses en tout: 1636). Le nombre de mentions est indiqué à l'intérieur des barres. Source: Enquête dans toute la Suisse auprès de 964 exploitants d'exploitations d'estivage, avec 686 questionnaires renvoyés (von Felten 2011).

Des changements de grande envergure affectent les alpages dans la période qui suit la Seconde Guerre mondiale. Les structures de propriété et d'exploitation évoluent de façon radicale, ne serait-ce qu'à la suite de délimitations ou de regroupements de pâturages. Ainsi apparaissent de grands bâtiments d'alpage qui comprennent une surface sept à dix fois supérieure à celle des installations traditionnelles.

Évolution récente

Ces derniers temps, les modifications de l'infrastructure des bâtiments se sont ralenties. L'évaluation des avis au public concernant les constructions dans les deux régions des études de cas, Moesa et Basse-Engadine, recoupe l'enquête de von Felten (2011) (fig. 4): aujourd'hui sur les alpages, les investissements portent la plupart du temps sur la desserte, l'approvisionnement en eau ainsi que sur les bâtiments résidentiels et les bâtiments d'exploitation. Ces dix dernières années, on ne recense dans les deux régions étudiées qu'un nombre limité de nouvelles constructions notables destinées à l'économie alpestre. Dans le secteur du bâtiment, il s'agit le plus souvent de simples travaux d'assainissement et d'amélioration. Aucune nouvelle desserte par des routes n'a été réalisée; à noter toutefois que les routes forestières

n'ont pas été prises en compte par les études. Dans la zone d'estivage concernée, on constate néanmoins une intense activité de construction sans lien direct avec l'économie alpestre. C'est en particulier le cas en Basse-Engadine où des édifices importants, sur le plan écologique et paysager, s'observent hors de la zone à bâtir: l'infrastructure touristique, par les adaptations, les nouvelles constructions, les agrandissements qu'elle génère, se taille la part du lion dans les demandes de permis de construire.

Concentration des moyens sur les exploitations laitières

Lorsqu'ils soutiennent des bâtiments d'exploitation d'alpage, les cantons, de nos jours, se concentrent plutôt sur les exploitations laitières. Ils en attendent en effet une création de valeur supérieure à celle d'entreprises tournées vers d'autres catégories d'animaux. Ils privilégient toutefois les solutions interentreprises qui présentent des capacités élevées de transformation. La bonne desserte à Obwald n'a pas été sans conséquence: actuellement, deux tiers environ des exploitants d'alpage ne résident plus sur place, mais font l'aller et retour depuis la vallée; de plus, seul un tiers environ du lait d'alpage est transformé sur place, ce qui amoindrit la création de valeur des alpages.

Valorisation de l'infrastructure des bâtiments existants

À l'heure actuelle, l'utilisation en net recul des pâturages alpestres d'estivage se traduit par la disparition de certains d'entre eux, la concentration de la transformation du lait dans des fromageries centrales, et le nombre élevé de constructions d'alpage vides ou de vieux bâtiments affectés à d'autres fins. Certains tomberont en ruines, tandis que d'autres seront éventuellement réutilisés en vue du tourisme. Comme les directives sur l'aménagement du territoire limitent fortement les travaux de transformation, la mise en valeur des bâtiments existants peut constituer une alternative. Dans le cadre d'AlpFUTUR, l'Étude des maisons rurales de Suisse a mis au point une randonnée thématique dans la région de Giswil/Jänzimmatt OW au but bien précis. Les vieux bâtiments visités servent de référence pour faire apparaître les liens entre l'évolution historique de l'économie alpestre, l'exploitation et les conditions de vie et de travail. La visite de l'exploitation et le repas de midi ont lieu dans une exploitation d'alpage, ce qui fournit des revenus d'appoint à la famille d'alpagistes. Afin que celle-ci puisse effectuer sa journée de travail malgré le tourisme alpestre, les visiteurs sont guidés par des accompagnateurs de randonnée formés à cet effet, et qui peuvent aussi signaler d'autres particularités et découvertes le long du chemin.

La préparation de telles randonnées – informations générales à définir, évolution des constructions à mettre en évidence, liens historiques à souligner – s'ap-

puie sur le catalogue de critères de l'Étude des maisons rurales. Les dossiers, illustrés d'exemples pertinents, sont à la disposition des accompagnateurs de randonnées et des exploitants. Ils sont spécifiques aux régions. Cela signifie que le dossier d'Obwald se distingue fortement de celui de Basse-Engadine au niveau du contenu, les conditions de construction, de propriété et d'exploitation étant nettement différentes. Il serait certes possible de classer par ordre de priorité les divers biens immobiliers selon l'estimation qui en serait faite. Mais ce qui est fascinant dans une randonnée thématique, c'est que **chaque** bâtiment, au-delà de son bâti individuel spécifique, peut renvoyer à un ou plusieurs domaines de l'économie alpestre historique ou actuelle. Il importe de souligner que c'est justement la **diversité** des bâtiments intacts et typiques de leur époque qui fait tout l'attrait de l'offre touristique.

De ce fait, il est possible d'effectuer des randonnées thématiques dans n'importe quelle région des Alpes ou du Jura, et ce indépendamment de l'âge du bâtiment d'alpage. Étant donné que les randonnées thématiques visent à mettre en avant les bâtiments dans leur état historique et original, il n'est guère besoin de travaux de transformation. Aucun conflit ne survient donc avec l'aménagement du territoire.

La majeure partie du lait provient de vaches laitières. C'est pourquoi les régions bien adaptées à l'économie alpestre, sur lesquelles se concentre la garde des vaches laitières, présentent des activités supérieures de construction et d'assainissement par rapport aux autres régions. Sur les alpages accueillant d'autres bovins et du petit bétail non traité, les besoins d'assainissement sont rares. La mise à l'étable de ces animaux ne se fait quasiment qu'avec l'arrivée de la neige ou qu'en présence d'autres conditions climatiques adverses.

Pour la desserte, il faut également distinguer, d'une part, les régions bien adaptées sur le plan de l'économie alpestre et de ce fait exploitées de façon intensive et, d'autre part, les régions à la charge en bétail inférieure à la charge usuelle et aux pâturages de rendement relativement faible. Dans les premières, la densité des routes est élevée, de nouvelles voies étant encore planifiées. Dans les secondes au contraire, aucune n'est programmée, mais les routes existantes sont assainies.

Dimension financière

L'instrument le plus important pour la promotion des infrastructures alpestres est l'Ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS) qui règle l'octroi de prestations pécuniaires à *fonds perdus* et de crédits remboursables sans intérêts. Faute de statistiques fédérales plus détaillées, Ringler (2009) estime le total des contributions fédérales dans la zone d'estivage suisse à quelque 30 millions de francs pour l'an 2000. Les cantons doivent apporter un complément de 80 à 100 % à ces contributions, si bien que leur total devrait dépasser 50 millions de francs. Grâce à ces contributions et crédits, ainsi qu'à la répartition des moyens financiers provenant des fonds cantonaux de loterie, les pouvoirs publics jouent un rôle majeur dans le développement des infrastructures. Les cantons qui souhaitent investir des ressources financières limitées de façon ciblée élaborent des plans régionaux d'affectation des zones d'alpage. Ils peuvent ainsi réserver les contributions d'estivage et le cofinancement des infrastructures aux entreprises (les plus) viables. >



Figure 5 | Alpage de L'A Vieille, commune de St-Martin VS, avec des témoins architectoniques de différentes époques.
(Photo: Stefan Lauber)

Les trois plus grandes fondations actives dans les régions de montagne (l'Aide Suisse aux Montagnards, le Parrainage Coop et le Parrainage suisse pour communes de montagne) injectent aujourd'hui un total d'environ 3 millions de francs par année dans des projets de l'économie alpestre. Elles ne peuvent dès lors intervenir que de façon subsidiaire dans l'amélioration des infrastructures alpestres. Elles offrent en particulier une importante source de cofinancement dans des projets qui ne répondent pas aux critères de contribution étatique (par exemple si le montant total du projet est trop faible, ou si le nombre minimum d'unités de main-d'œuvre standard UMOS³ n'est pas atteint). Ni les pouvoirs publics ni les fondations ne prennent en charge les coûts d'exploitation des projets d'infrastructure. Pour chaque projet, il faut donc veiller à la rentabilité et à des possibilités d'amortissement après le financement.

Constructions sur l'alpage: hors de la zone à bâtir

En règle générale, dans la zone d'estivage, les dispositions de la procédure d'autorisation de construire hors de la zone à bâtir (HZB) sont les mêmes que pour les exploitations à l'année. Les projets directement liés à l'économie alpestre sont ainsi soumis à des prescriptions identiques à celles régissant l'agriculture en plaine. Mais si ces projets portent sur une activité touristique secondaire, les prescriptions sur l'alpage sont nettement plus strictes que pour les exploitations à l'année: restauration

³L'unité de main d'œuvre standard (UMOS) permet de saisir les besoins en travail de toute l'exploitation à l'aide de facteurs standardisés. Dans la zone de la SAU (surface agricole utile), seules les «entreprises agricoles» peuvent bénéficier de l'autorisation de travaux de transformation destinés à l'exercice d'une activité accessoire non agricole proche de l'exploitation. Elles ne sont reconnues comme entreprises que si leur besoin en temps de travail s'élève au minimum à 1 unité de main d'œuvre standard.

et hébergement sont limités à la période estivale au cours de laquelle les animaux sont sur l'alpage. Aucun agrandissement, aucun nouveau bâtiment n'est autorisé à des fins d'économie touristique (il manque toutefois une législation qui empêche d'indiquer d'abord des objectifs agricoles pour un volume accru de constructions sur l'alpage puis, dans un second temps, après une exploitation relativement brève, d'affecter le nouveau bâti à des fins touristiques alpestres). En revanche, contrairement aux exploitations à l'année, la limite inférieure des unités de main-d'œuvre standard stipulée par le droit foncier rural ne s'applique pas, permettant par là même à de petites exploitations d'alpage de proposer des offres touristiques. Dans ces exploitations dites «centres d'exploitation temporaires», toute activité accessoire autre que le tourisme est interdite.

Conclusions et perspectives

Les bâtiments de l'économie alpestre sont des témoins matériels importants des conditions antérieures de vie, de travail et d'exploitation. Bâtiments et installations arrivent toutefois à un certain moment au terme de leur existence. Nombre d'entre eux se délitent, changent d'affectation ou sont démolis. Néanmoins, il reste de nombreux bâtiments d'alpage anciens – souvent complétés par de nouveaux bâtiments devenus nécessaires pour des raisons d'exploitation et d'hygiène (fig. 5). Une diversité architectonique voit alors le jour, qui n'était perçue que de façon très secondaire jusqu'ici. Différentes études sur le développement de l'économie régionale et le tourisme montrent que la culture du bâti offre un potentiel considérable (Siegrist *et al.* 2002, Caminada 2008, Gantenbein *et al.* 2010, Schneider et Süess 2011, Furrer 2012b). Il n'est pas question d'icônes de l'architecture, mais du lien entre la nature, le paysage, la gestion, les conditions de vie et les structures des familles, lien dont la diversité s'exprime au niveau des constructions. Les bâtiments historiques reflètent et mettent ainsi en évidence les rapports entre l'économie et l'histoire du bâti. ■

Riassunto

Infrastrutture nelle zone di alpeggio: testimonianze storiche e assetto territoriale
 Gli edifici tradizionali delle malghe caratterizzano il paesaggio antropizzato nelle zone di alpeggio. Il necessario risanamento dei fabbricati e il cambiamento strutturale dell'agricoltura hanno creato una situazione difficile per queste costruzioni che sono delle testimonianze storico-culturali. Una lista di criteri per misurarne la qualità storico-culturale è il punto di partenza anche per valorizzare questi edifici e queste strutture in un'ottica di turismo in malga ed elaborare quindi delle offerte turistiche interessanti per il mercato, nel quadro delle quali tali fabbricati possano svolgere un ruolo importante. Tali criteri si basano sulla ricerca sulle case rurali e la ricerca archeologica che si occupa di insediamenti abbandonati che consentono di ripercorrere l'evoluzione dell'alpeggio dal Medioevo in poi. Se per valorizzare a fini agrituristici gli edifici sono necessari degli adeguamenti architettonici, nelle zone di alpeggio vigono specifiche regole. La Confederazione e i Cantoni svolgono un ruolo centrale nel quadro dei lavori di restauro e di integrazione delle strutture malghe. Il turismo in malga è possibile però anche senza interventi architettonici, ad esempio organizzando escursioni a tema.

Bibliographie

- Affolter H. C., 1990. Die Bauernhäuser des Kantons Bern, Band. 1, Das Berner Oberland. *Die Bauernhäuser der Schweiz* 27.
- Caminada, G. 2008. Werdet euch bewusst, was ihr seid und was ihr wollt. Stararchitekt Gion A. Caminada zu guter Architektur, zum Wallis und zum Goms. In: Walliser Bote, 31. Oktober 2008.
- Furrer B., 1985. Die Bauernhäuser des Kantons Uri. *Die Bauernhäuser der Schweiz* 12.
- Furrer B., 1994. Die Bauernhäuser der Kantone Schwyz und Zug. *Die Bauernhäuser der Schweiz* 21.
- Furrer B., 2012a. Alpen und Alpgebäude in Graubünden. In: Letzte Jäger, erste Hirten. Hochalpine Archäologie in der Silvretta (Ed. T. Reitmaier). *Archäologie in Graubünden Sonderheft* 1 (10), 259–285.
- Furrer B., 2012b. Kulturgebäude Alp: Ihr Nutzungspotenzial im Agrotourismus. Schweiz. Bauernhausforschung, Zug. 28 p.⁴
- Furrer B., 2012c. Zur Bautypologie und Entwicklung der Alpgebäude in Obwalden. Schweiz. Bauernhausforschung, Zug. 11 p.⁴
- Gantenbein K., Guetg M. & Feiner R. (éd.), 2010. Himmelsleiter und Felsenherme. Architekturwandern in Graubünden. 2. Auflage. Rotpunktverlag, Zürich.
- Glauser D., 2012. Chalets d'alpage du Parc naturel régional Jura vaudois, éd. Favre, Lausanne. 168 p.

Summary

Infrastructure for alpine summer farming: historical witnesses and spatial planning
 Traditional buildings are an important part of the cultural landscape in alpine pasturing areas, serving as historico-cultural witnesses. They are, however, under pressure from structural change in agriculture and often require renovation. To assess their historico-cultural quality, a list of criteria has been drawn up which provides a basis for their agro-touristic development, i.e. for generating market value through tourism, where such buildings may serve as tourist attractions. The list draws on research on abandoned settlements and farmhouses, which can trace alpine summer farming back to the Middle Ages. If buildings need to be modified, renovated or extended to develop such tourist attractions, several federal and cantonal regulations specific to alpine pasturing areas apply. It is, however, also possible to develop agro-tourism without constructional measures, e.g. by creating theme walks.

Key words: alpine summer farming, agricultural infrastructure, historical buildings.

- Lauber S., Büchel J. & Beising E., 2012. Alp-Infrastruktur: Rahmenbedingungen und Herausforderungen im Sömmerungsgebiet. Mit Leitfaden und Checkliste zur systematischen Abwicklung von Infrastrukturprojekten im Sömmerungsgebiet. WSL, Birmensdorf. 139 p.⁴
- Mann S. & Calabrese C., 2012. Treue ist auf der Alp ein wichtiger Faktor. *Die Grüne* 2012 (15), 36–37.⁴
- Meyer W., 2012. Villages désertés. In: Dictionnaire historique de la Suisse (DHS). Accès: www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7954.php [03.01.2013]
- Ringler A., 2009. Almen und Alpen (Langfassung auf CD). Höhenkultur-landschaft der Alpen. Ökologie, Nutzung, Perspektiven. Verein zum Schutz der Bergwelt, Munich.
- Schneider H. & Süess C., 2011. Auf Kulturwegen zurück zu den Wurzeln. *UniPress* 148, 24–25.
- Siegrist D., Stuppäck, S., Mosler H.-J., Tobias R., Bröchin M., Schild P. & Tobler M., 2002. Naturnaher Tourismus in der Schweiz: Angebot, Nachfrage und Erfolgsfaktoren. FTL, Hochschule Rapperswil, und Abteilung Sozialpsychologie I, Universität Zürich. 123 p.
- von Felten S., 2011. Situation der Alpwirtschaftsbetriebe in der Schweiz. Resultate einer Befragung von Sömmerungsbetrieben. WSL, Birmensdorf. 84 p.⁴

⁴Ces publications sont disponibles à l'adresse www.alpfutur.ch/publications.php?l=2.